



Chariots élévateurs quadridirectionnels et latéraux

Liste de contrôle

Les consignes de sécurité concernant l'utilisation des chariots élévateurs quadridirectionnels et latéraux sont-elles respectées dans votre entreprise?

Les accidents de chariots élévateurs peuvent entraîner de graves blessures, des absences prolongées et d'importants dommages matériels. Dans ce domaine, la sécurité joue un rôle primordial.

Les principaux dangers sont:

- la collision entre un chariot et une personne
- le coincement du conducteur par le renversement du chariot
- le renversement de la charge transportée sur une personne
- le coincement de personnes par la charge en mouvement

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Formation des caristes

- 1** Les **caristes** ont-ils été **formés**? (Fig. 1)
- Par un instructeur qualifié d'un centre de formation (liste des centres reconnus: www.suva.ch/chariots-eleveurs)
 - Ou par un instructeur cariste qualifié de votre entreprise
- oui
 en partie
 non
-
- 2** Les caristes ont-ils bénéficié d'une **instruction complémentaire** pour l'utilisation des chariots de l'entreprise et celle-ci a-t-elle été documentée?
- oui
 en partie
 non
-
- 3** Les caristes connaissent-ils les **dangers spécifiques à votre entreprise** et ont-ils été instruits sur les mesures de sécurité à prendre?
- Exemples:
- rampe extérieure raide
 - endroits sans visibilité
 - passages étroits
 - sols inégaux
 - présence de tiers ou de véhicules dans la zone de circulation des chariots
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Les caristes devant emprunter les voies publiques ont-ils au moins un **permis de conduire de la catégorie F**?
- oui
 non

Chariot et accessoires

- 5** L'**état de la cabine** est-il toujours **sûr**?
- Les dispositifs de sécurité doivent être d'origine et en état de fonctionnement.
- En particulier:
- grille de protection du côté de la charge (fig. 2) ou vitre coulissante d'une ouverture maximale de 40 mm
 - système de retenue (ceinture de sécurité, porte coulissante)
 - issue de secours
 - pas de matériel en vrac sur le plancher de la cabine
 - vitres propres, essuie-glaces intacts
 - siège à suspension adapté au chariot
- oui
 en partie
 non
-
- 6** La **notice d'instructions** de chaque chariot se trouve-t-elle à portée de main?
- oui
 non
-
- 7** Les chariots sont-ils adaptés aux différentes **activités de l'entreprise**?
- Exemples:
- capacité de charge (fig. 3)
 - accessoires de levage tels que traverses pour la manutention de charges très longues (fig. 4)
 - hauteur de levage
 - voies de circulation (état, dimensions)
 - type de moteur (dans les espaces fermés, seuls les moteurs électriques sont autorisés)
 - sécurisation adéquate des marchandises transportées (fig. 5)
- oui
 en partie
 non
-
- 8** Les **chariots** devant circuler **sur la voie publique** sont-ils équipés selon les prescriptions et êtes-vous en possession de l'autorisation correspondante?
- Renseignez-vous sur les règles à respecter auprès du service cantonal des automobiles.
- oui
 en partie
 non



1 Une formation de cariste de catégorie R3 est nécessaire pour conduire un chariot élévateur latéral. Les différentes catégories de chariots élévateurs ainsi que les exigences concernant la formation et l'instruction des opérateurs sont définies dans la directive CFST 6518.



2 Cabine équipée d'une grille de protection du côté de la charge.



3 Un diagramme des charges bien lisible doit figurer dans chaque chariot.



4 Chariot élévateur latéral à traverse pour la manutention de charges longues (bois de construction, tuyaux, etc.).

9 Les **stations de recharge des batteries** sont-elles installées **conformément aux règles de sécurité**?

Exemples:

- aération suffisante
- distance de sécurité avec les matériaux inflammables (min. 2 m)
- distance de sécurité avec les sources d'ignition (min. 1 m)
- équipements de protection individuelle (lunettes de protection fermées et gants résistants aux acides)
- douche oculaire
- des infos complémentaires figurent dans la liste de contrôle «Accumulateurs au plomb», www.suva.ch/67119.f

- oui
 en partie
 non



5 Les tuyaux maintenus par des cadres en bois et des sangles métalliques sont transportés et entreposés en toute sécurité au moyen d'un chariot élévateur quadridirectionnel.

10 Les caristes ont-ils une **bonne visibilité** sur le parcours même **lorsque le chariot est chargé**?

En cas de visibilité partiellement obstruée, p. ex. par une charge longue ou haute, prévoir les équipements suivants:

- caméras placées à l'avant à droite et à l'arrière (fig. 6, 7 et 8)
- ou système d'alerte sonore permettant de surveiller le parcours
- ou rétroviseurs

- oui
 en partie
 non



6 Caméra montée à l'avant à droite

Maintenance

11 Les chariots sont-ils **contrôlés, entretenus et réparés** conformément aux **prescriptions du fabricant**?

- oui
 en partie
 non

12 La **maintenance** est-elle effectuée par un **spécialiste** (p. ex. fournisseur du chariot élévateur) et consignée?

- oui
 en partie
 non



7 Caméra montée à l'arrière

Organisation, comportement

13 Les caristes et toutes les autres personnes se trouvant dans la zone dangereuse des chariots portent-ils des **chaussures de sécurité**?

- oui
 non

14 Les personnes présentes dans l'entourage des chariots élévateurs portent-elles des **vêtements voyants** ou un **gilet à haute visibilité**?

- oui
 en partie
 non

15 Les caristes utilisent-ils correctement les **systèmes de retenue**?

- Attacher la ceinture de sécurité (même pour les opérations de courte durée)
- Garder les portes fermées pendant les déplacements

- oui
 en partie
 non



8 L'image filmée par la caméra frontale s'affiche à l'écran: l'engin se déplace en marche avant.

16 Le **poids** des charges à transporter est-il **indiqué** sur celles-ci ou peut-il être déterminé d'une autre manière par les caristes?

- oui
 en partie
 non

17 Veillez-vous à ce que les chariots ne soient **pas utilisés pour soulever des personnes**?

- oui
 non

18 Les **chariots à moteur thermique** ne sont-ils utilisés qu'à l'extérieur ou dans des locaux suffisamment aérés?

Les valeurs limites d'exposition (VME) au monoxyde d'azote NO ainsi qu'au dioxyde d'azote NO₂, au monoxyde de carbone CO et au dioxyde de carbone CO₂ ne doivent pas être dépassées.

- oui
 en partie
 non

Règles de sécurité

- Accorder la priorité aux piétons.
- Conduire avec prudence et s'arrêter aux endroits sans visibilité, émettre un signal (p. ex. klaxon).
- Avant de manœuvrer, évacuer les piétons de la zone dangereuse.
- Ne pas surcharger le chariot (diagramme des charges).
- Conduire avec une charge levée à titre exceptionnel uniquement. Si la charge doit être levée, conduire au pas.
- Adaptation de la vitesse du chariot aux conditions locales.
- Descendre avec prudence du chariot ou de la plateforme de chargement.

Infos complémentaires

- «Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs», www.suva.ch/88830.f ou www.suva.ch/chariots-eleveateurs

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

**Chariots élévateurs quadridirectionnels
et latéraux**

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Marque: _____

Type: _____

Année de fabrication: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)

→ Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67164.f